



Compte rendu de l'audience accordée au SNIA-IPR par le Directeur de cabinet de la Ministre de l'Éducation Nationale – Paris le 13 octobre 2015

Pour le Ministère : Bernard LEJEUNE, Directeur de Cabinet et Maud PHÉLIZOT, conseillère « ressources humaines et carrières » au cabinet de la Ministre.

Pour le SNIA-IPR UNSA, Roger KEIME, Secrétaire Général et Alain MARIE, Trésorier.

Le contexte : Roger KEIME fait part du contexte exceptionnel de l'audience qui fait date parce qu'elle s'inscrit dans un mouvement national de très forte mobilisation des IA-IPR. Le facteur déclenchant a été la visio-conférence du mercredi 30 septembre à l'adresse des corps d'inspection. Elle était annoncée comme une communication particulière de la Ministre à ses cadres pédagogiques et était fort attendue de ces derniers. Les IA-IPR ont été profondément blessés par les contenus et la forme de l'intervention. Elle a été ressentie comme une absence de reconnaissance, voire du mépris à l'égard de notre corps.

Alors qu'elle faisait référence aux demandes des deux syndicats d'Inspecteurs d'Académie, la Ministre n'a évoqué que la revalorisation indiciaire des IEN et celles des emplois fonctionnels. Les IA-IPR ne comprennent pas la défiance dont ils font l'objet, alors qu'ils travaillent de manière acharnée sur le terrain et dans de multiples domaines de sollicitation.

À cela vient s'ajouter une absence de dialogue social du MEN avec le syndicat majoritaire des IA-IPR, membre d'une fédération qui soutient la loi de refondation et la réforme du collège, en toute loyauté. Pour exemple, aucune réponse n'a été faite à notre courrier adressé à la ministre le 12 mars 2015.

Le directeur de cabinet dit que la ministre a entendu le vif mécontentement des IA-IPR qui lui a été rapporté par plusieurs recteurs dont 4 ayant déjà reçu en audience une délégation conduite par le SNIA-IPR. Sur le mode de communication choisi, Bernard LEJEUNE avance la volonté de recourir à une modalité innovante qui évite de surcroît le déplacement de plus de 1800 inspecteurs exerçant dans le second degré. Contrairement au ressenti des collègues, la ministre est attentive à la reconnaissance des métiers et reconnaît pleinement l'action des IA-IPR qu'elle a pu mesurer lors de ses déplacements. Elle souhaite s'inscrire dans une démarche de valorisation de la carrière des IA-IPR exerçant des missions pédagogiques hors cadre fonctionnel. Le directeur de cabinet présente alors les mesures catégorielles qui relèvent des aspects indiciaires et indemnitaires.

Au plan indiciaire

Le directeur de cabinet confirme l'accès à l'échelle Bbis ⁽¹⁾ pour environ 70 IA-IPR sur missions particulières acté lors du GT 10, fourchette haute de notre demande d'alors. Prenant appui sur le graphique comparatif des indices qui montre un différentiel très défavorable pour les IA-IPR par rapport au corps vivier de professeur agrégé (cf. document annexé page 2), Alain MARIE précise que la demande du SNIA-IPR porte sur l'accès à la hors échelle C et que l'accès à la HEBbis ne peut être considéré que comme une étape intermédiaire devant se faire dans le cadre d'un échelon spécial comparable à un avancement de grade. Nous insistons sur ce point arguant que l'accès actuellement proposé sur missions particulières risque d'être interprété par les recteurs comme du « simili fonctionnel ». Nous proposons d'ouvrir le champ du possible à tous les IA-IPR exerçant des **missions pédagogiques**. Cette proposition requiert l'accord du directeur de cabinet. Nous faisons également la demande de porter le contingent de 70 à 100 et d'étudier la possibilité d'appliquer la mesure dès le 1^{er} janvier 2015 même si cela n'était pas envisagé.

(1) Bbis 3 = INM 1115, soit 57 points d'indice supplémentaire par rapport au B3, indice terminal de la hors classe des IA-IPR. (Bbis 2 = INM 1086)

Au plan indemnitaire

Bernard LEJEUNE précise que cette mesure n'avait pas été prévue mais que la Ministre souhaite donner un signe favorable aux IA-IPR en revalorisant l'indemnité de charges administratives (ICA). Roger KEIME suggère au directeur de cabinet de prendre appui sur les aspects conclusifs des réunions de l'agenda social (juillet 2013) conduite par la DGRH. Nous insistons pour que cette revalorisation soit significative.

Nous demandons que ces mesures soient confirmées rapidement puis reprises dans une communication de Madame la Ministre aux IA-IPR. Le directeur de cabinet nous confirme que ce sera le cas après avoir pris l'attache du cabinet du 1^{er} ministre puis de la fonction publique.

Roger KEIME rappelle en fin d'audience la très forte attente des collègues ainsi que les modalités des actions en cours et des contacts prochains avec la presse dont l'AEF. Il remercie le directeur de cabinet et la conseillère pour l'écoute attentive et le climat positif de l'audience.

Si les propositions vont dans le sens d'une reconnaissance des IA-IPR qui exercent des **missions pédagogiques**, elles restent en deçà de nos attentes en particulier au plan indiciaire où notre objectif est l'accès à la HEC avec pour étape le Bbis mais dans le cadre d'un échelon spécial. Nous devons avoir conscience que ces avancées n'ont été possibles qu'en raison de l'action opiniâtre du SNIA-IPR (cf. en rubrique « agenda social » les demandes formulées à la Ministre dans les courriers des 12 mars et 25 septembre) et des remontées orales et écrites émanant des Recteurs faisant état de la colère des inspecteurs, ressentie en direct le 30 et lors des audiences accordées depuis vendredi 2 octobre. Toutefois, en l'attente de la confirmation écrite de ces mesures, nous demandons aux IA-IPR de poursuivre les actions en académie ; la consultation des délégués académiques permettra au Bureau National de prendre en compte les décisions prises par le Ministère à l'aune de nos légitimes revendications exprimées régulièrement vers la DGRH, le Cabinet, et Madame la Ministre en personne.

Roger Keime – Alain Marie

Annexe 1 - Régime indiciaire comparé des corps d'inspection IEN et IA-IPR (hors cadre fonctionnel)

